## SG/GF/II

Département de l'Aude

Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

## PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION PERMANENTE DE FONCTIONS À MME VALÉRIE FERRET

## Le Maire de la commune de Lézignan-Corbières,

Vu les articles L. 2122-18 à L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-095 du 5 juillet 2020 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n° 2020-097 du 5 juillet 2020 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal n° 2023-312 du 11 mai 2023 portant délégation permanente de fonctions à Mme Valérie FERRET, Conseillère municipale déléguée dans les domaines des Associations, de la Culture et de la Politique de la Ville ;

Vu la lettre de Mme Valérie FERRET en date du 15 mai 2023 adressée à M. FORCADA, Maire, lui demandant de bien vouloir la décharger des trois délégations confiées dans les domaines des Associations, de la Culture et de la Politique de la Ville ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au retrait de ces trois délégations à Mme Valérie FERRET afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale;

## ARRÊTE

Article 1: L'arrêté n° 2023-312 du 11 mai 2023 portant délégation de fonctions à Mme Valérie FERRET dans les domaines des Associations, de la Culture et de la Politique de la ville est rapporté.

Article 2: Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit dans le registre des arrêtés de la commune.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou de son délégué dans l'arrondissement.

<u>Article 4</u>: Le Maire, le Directeur Général des Services et le Trésorier de Narbonne Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Lézignan-Corbières, le 16 mai 2023

